

AVEC NOTRE JOURNAL ► **Les meilleurs sportifs à l'honneur** P. 29, 30, 31



Retour à la case Pau

GOVERNEMENT ► François Bayrou, qui souhaite pouvoir se défendre dans l'affaire du MoDem, a annoncé hier sa décision de quitter ses fonctions de garde des Sceaux. Une information très commentée en Béarn. PAGES 2-3, 8-9, et 40

CANICULE
Gave de Pau :
prudence
sur les berges
 PAGE 4



A 64
Avis négatif
pour les trois
échangeurs
 PAGES 5 et 25

FÊTE DE LA MUSIQUE
Des milliers
hier soir dans
les rues de Pau
 PAGE 10



Retrouvez l'information immédiate sur larepubliquedespyrenees.fr

Ticket E.Leclerc

50%

Avec la carte

SUR TOUT LE TEXTILE*

FEMME
HOMME
ENFANT

DU VENDREDI 23
AU MARDI 27 JUIN

*HORS SOUS VÊTEMENTS, NUIT, COLLANTS, CHAUSSETTES, BAIN, SPORT, JEANS, ACCESSOIRES - DANS L'HYPERMARCHÉ JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS
 HORS PROMOS EN COURS. POUR TOUS LES PORTEURS DE LA CARTE E. LECLERC.

E.Leclerc PAU TEMPO | MAZERES

24 HEURES

ARETTE

Sapeurs-pompiers au relais du Soum Couy



A 2 315 m d'altitude, le relais du Soum Couy permet les échanges radio en Aspe et en Barétous. © L.V.

Le relais radio du Soum Couy est partagé par les sapeurs-pompiers du département et par l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB). Alors que les bergers commencent à monter en estives, Fabrice Palazo, technicien informatique au Sdis 64 (Service départemental d'incendie et de secours) est monté au sommet du Soum Couy en compagnie du lieutenant Sandric Sarlin, chef du service « milieux périlleux », pour vérifier l'état des relais radio et leur bon fonctionnement. Un impératif à la veille d'une saison où tant de personnes arpentent les sommets.

DENGUIN

Une voiture repérée à contresens sur l'A64

Emotion ce mercredi, vers 16 h 30, sur l'autoroute A64 dans le secteur de Denguin : un véhicule a été repéré à contresens dans le sens Bayonne-Toulouse. La gendarmerie a envoyé une patrouille mais celle-ci n'a pas retrouvé le mauvais conducteur. Il avait sans doute vite constaté sa dangereuse erreur.

LIMENDOUS

La moissonneuse-batteuse prend feu

Les pompiers sont intervenus mercredi soir vers 18h pour un feu déclaré sur une moissonneuse-batteuse à Limendous. L'incendie a généré un panache de fumée très important. Un peu plus tôt, à 17h, c'est à Ousse qu'ils ont dû éteindre un début d'incendie dans un stock de balles de foin. Huit d'entre elles ont été détruites.

BAYONNE / CAMBO
Infanticide : la mère déclarée irresponsable

La chambre de l'instruction de Pau a confirmé l'irresponsabilité pénale de la mère de Cambo-les-Bains dont les enfants de 6 et 4 ans avaient été noyés le 30 septembre 2016 dans l'Adour à Bayonne. Jusque-là placée en détention provisoire, la mère de famille est depuis mardi hospitalisée sous contrainte dans un établissement psychiatrique et elle ne sera pas jugée.

EN LUMIÈRE

PLUS DE 1,5 TONNE DE COCAÏNE SAISIE SUR LA PLAGE DE MIMIZAN

La drogue contenue dans 44 ballots a été saisie mardi après-midi.

Plus d'une tonne et demie de cocaïne a été saisie mardi après-midi sur une plage de Mimizan (Landes) et onze personnes interpellées, dont des ressortissants grecs. La prise a eu lieu alors que les autorités étaient appelées pour une opération de secours en mer, selon une information de M6. Selon les premiers éléments de l'enquête, sept personnes de nationa-

lité grecque se trouvaient en perdition sur des zodiacs au large de Mimizan. Alors qu'elles étaient ramenées sur le rivage, des ballots de cocaïne échoués étaient découverts, vraisemblablement jetés par-dessus bord. Au total, 44 ballots auraient été saisis. La valeur marchande de la drogue avoisinerait les 100 millions d'euros.

Selon Le Parisien.fr, quatre autres personnes ont été interpellées dans la soirée dans une maison à Escource, une commune proche de Mimizan. Les onze suspects ont été placés en garde à vue. La section de recherches (SR) de la gendarmerie de Pau, la SR de la gendarmerie maritime, la police judiciaire de Bordeaux et l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) ont été co-saisies de l'enquête, sous l'autorité de la JIRS (juridiction interrégionale spécialisée) de Bordeaux.

Canicule : prudence sur les berges !

Les températures brûlantes attirent des baigneurs sur les berges du Gave de Pau. Si cela est répandu, la baignade, normalement interdite, peut être dangereuse.

REPORTAGE

Une petite chaise installée dans l'eau courant sous la passerelle de Laroin, Sabine a trouvé la parade pour se dorser la pilule à la fraîche. Ce mercredi, elle est venue chercher un peu de réconfort dans le lit du Gave de Pau avec sa fille Lucie et son amie Eva, deux chameuses de seconde, déjà en vacances. De Billère, Sabine a l'habitude de venir se tremper dans les quelques centimètres d'eau, le long des rives : « C'est un lieu très agréable. Ça évite d'aller à la plage ou dans les piscines qui sont bondées. »

« Il faut faire attention »

Mais sait-elle que la baignade dans le Gave est interdite ? « Oui, mais je considère que ça ne devrait pas l'être, réplique-t-elle. En plus, c'est difficile d'interdire un lieu comme celui-ci, il y a beaucoup, beaucoup de monde qui y vient. » Toutefois, Sabine « pense qu'il faut faire attention ».

Et pour cause, le 28 mai, un peu plus en aval du Gave, elle et sa fille ont assisté à la dérive d'un petit garçon de 4 ans, emporté par le courant (notre édition du 29 mai). Presque un mois plus tard, elles gardent leur vision de la scène intacte : « Les parents qui étaient à côté ne l'ont pas vu, mais sa sœur oui », relate Sabine. « J'ai juste vu un bras dépasser quand il était dans le courant », ajoute sa fille Lucie. Finalement, par chance, le bambin avait été secouru plusieurs centaines de mètres plus loin par deux badauds qui l'avaient aperçu par hasard, et avait ensuite été réanimé par les pompiers.

Un peu plus en amont, au niveau de la passerelle reliant Jurançon et Billère, une vingtaine d'enfants s'amusaient gaiement dans le cours d'eau. Ici, la profondeur est bien plus importante



Lala et ses deux fils de 3 et 7 ans se rafraîchissent dans le Gave, au niveau de Jurançon, sans s'éloigner du bord. © ASCENCION TORRENT

qu'à Laroin. Certains ont de l'eau jusqu'au cou. Mais pas Ilan ni Anthony, 3 et 7 ans. Lala, leur maman, veille à ce qu'ils ne s'éloignent pas trop de la plage de galets. « La maman elle-même ne sait pas nager, alors on ne risque pas d'aller bien loin », plaisante la Paloise. Venue en voiture avec ses deux enfants, Lala sait que la baignade dans le Gave est interdite. Elle vient souvent ici pour pique-niquer. Et aujourd'hui, avec cette chaleur, il n'est pas question de se baigner, mais seulement de « se mouiller », assure-t-elle.

Arrêté municipal à Jurançon

Elodie, elle aussi habitante de Pau, est également venue avec ses deux enfants. Eux sont un peu plus âgés qu'Ilan et Anthony : ils ont 9 et 10 ans. Forcément, ils préfèrent aller un peu plus loin, jouer avec leurs copains du jour, où l'eau est plus profonde. « On essaie de rester à côté d'eux, mais c'est vrai que

c'est vite arrivé... » Cette maman aussi a conscience des dangers de la baignade. Mais, sans permis de conduire, elle ne peut pas aller à la plage et, point positif, « ici, c'est accessible en bus ».

Des risques accrus en été

Quelques dizaines de mètres en aval, Elodie a aperçu les panneaux affichés sur la passerelle : « Plongeon interdit ». À côté, un arrêté municipal des villes de Jurançon et Billère est aussi placardé sur la barrière à l'entrée de la passerelle. Pris le 10 juillet 2015, cet arrêté a pour but de dissuader les jeunes ayant pour habitude de se jeter dans l'eau depuis la structure, et ce « en raison de la dangerosité [des] eaux agitées par des tourbillons et des courants forts [et] du faible niveau en période d'étiage ».

Des risques mis en avant par les deux municipalités, et repris par Pauline Guiet, kayakiste chevronnée, travaillant sur la base nautique du Pau Canoë Kayak Club Universitaire. « On voit de plus en plus de gens sur les plages de galets qui vont se baigner, mais il faut faire gaffe, explique-t-elle. Il faut faire attention aux courants et ne pas sauter en été, car il y a

moins d'eau et on ne le voit pas forcément. » La monitrice de kayak n'oublie pas non plus de mentionner les risques d'hydrocution, « la cause qui avait été retenue » après l'accident mortel d'un jeune au niveau du Pont d'Espagne l'été dernier, rappelle-t-elle. Enfin, le risque de « coincement », lorsqu'un pied est pris sous des cailloux, ou encore celui de se blesser, doit inciter à porter des chaussures. « On récupère souvent des barres de fer dans l'eau », témoigne Pauline Guiet.

Finalement, la vigilance et la sensibilisation sont probablement les meilleures armes pour lutter contre les dangers de la baignade sauvage dans les gaves. Car les arrêtés d'interdiction de baignade ont leurs limites. L'an dernier, Pascal Mora, maire de Gelos, avait pris un arrêté interdisant de sauter de la passerelle enjambant le Gave de Pau sur sa commune. « Je vois que les jeunes ne sont pas très sensibles à l'arrêté », constate-t-il, fataliste. Lala, habituée des berges de Jurançon, a aussi pu constater que « certains sautaient de la passerelle l'autre jour », malgré l'arrêté.

BENJAMIN HOURTICQ ■ b.hourticq@pyrenees.com

LE 28 MAI DERNIER, UN ENFANT DE 4 ANS EMPORTÉ PAR LE COURANT AVAIT ÉTÉ SAUVÉ IN EXTREMIS